

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21174

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, M. Belhaddad, Mme Calvez, Mme De Temmerman, Mme Fontenel-Personne, Mme Gayte, Mme Khattabi, M. Le Bohec, Mme Pételle, Mme Sarles, Mme Wonner et
Mme Vanceunebrock

ARTICLE 49

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Les membres du conseil d'administration comprennent autant de femmes que d'hommes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du présent amendement est d'assurer que le conseil d'administration de la caisse nationale de retraite universelle comprend autant de femmes que d'hommes.